



Pourquoi et comment préparer sa retraite ?

Publié

5 Octobre 2023

Longueur

🕒 4 minute(s) de lecture

Le départ à la retraite est souvent synonyme de perte de revenus. Il est donc indispensable d'économiser, le plus tôt possible, pour compenser, au moins partiellement, cette perte de revenus afin de maintenir son niveau de vie une fois retraité. Par où commencer ? Comment procéder ? Quelle(s) stratégie(s) privilégier en fonction de sa situation ? Explications.

Retraite : un risque de baisse de revenus

Allongement de l'espérance de vie, vieillissement de la population, carrières de moins en moins linéaires, bouleversement du rapport au travail depuis le Covid-19... Les grandes tendances en matière de démographie et de parcours professionnels perturbent l'équilibre des systèmes de retraite par répartition.

Dans les pays dits développés, il y a en effet de moins en moins d'actifs pour financer les pensions des retraités, de plus en plus nombreux. Ainsi, parmi les pays membres de l'OCDE¹, il y a actuellement 4 personnes en âge de travailler (de 20 à 64 ans) pour chaque personne ayant l'âge de la retraite (65 ans et plus), selon les statistiques compilées par l'organisation. Ce ratio reviendra à 3 pour 1 en 2025, et à 2 pour 1 en 2050.

Le départ à la retraite est synonyme d'une perte, qui peut être significative, du niveau de vie. Or le « taux de remplacement », marquant la différence de revenus entre la vie active et la retraite, devrait encore se creuser selon l'OCDE compte tenu du vieillissement de la population et de certaines mesures prises, comme la baisse de rendement des pensions complémentaires, dans les pays développés.

Bon à savoir : En 2020, dans les pays de l'OCDE, le taux de remplacement moyen brut des pensions atteignait 51,8% (en net, il s'élevait à 60%).



Économiser sur le long terme et diversifier ses placements

Il est donc important de se constituer une épargne dès la vie active. La meilleure façon de procéder consiste à économiser régulièrement, pour s'assurer de disposer d'un capital et/ou de bénéficier de revenus complémentaires au moment de la retraite. En investissant vos économies, vous pouvez dégager des gains (intérêts, dividendes, plus-values...) qui pourront à leur tour être réinvestis pour générer potentiellement de nouveaux rendements. Bien sûr, l'idéal est de commencer le plus tôt possible, pour limiter au maximum l'effort à réaliser.

Plus vous commencez à économiser tôt, plus vous visez un horizon de long terme, et plus vous pouvez diversifier vos placements et ajuster le niveau de risque de vos investissements. Or qui dit plus de risques, dit potentiel de rendements plus élevés. Il faut accepter l'idée de subir éventuellement des pertes à court ou moyen terme en ayant à l'esprit que l'objectif est de dégager de la performance sur le long terme.

Pour optimiser sa retraite, il est indispensable d'évaluer régulièrement (tous les 10 ans) et précisément votre situation future. Par exemple, en anticipant les dépenses auxquelles vous devrez faire face une fois à la retraite (moins de dépenses liées à l'éducation de vos enfants mais plus de dépenses de santé ou de perte d'autonomie...). Ces besoins devront être comparés au montant des pensions de retraite de base et complémentaires que vous toucherez. Ainsi vous pourrez élaborer le plan de financement de votre retraite, en fonction de vos besoins et de vos envies.

Bon à savoir : Si vous placez 70 euros par mois pendant 40 ans, à un taux d'intérêt moyen de 2% par an, vous obtenez un capital de plus de 50 000 euros en réinvestissant les gains. Pour atteindre ce montant en seulement 10 ans, il faut mettre de côté près de 400 euros par mois.



Quelle(s) stratégie(s) pour préparer sa retraite ?

Outre investir dans l'immobilier, en particulier sa résidence principale pour s'émanciper, une fois à la retraite, de son poste de dépenses le plus important, un foyer peut placer progressivement une partie de ses économies dans des produits de long terme. D'autant que certains de ces produits peuvent offrir des rémunérations intéressantes. Exemples : un compte-titres, où les économies sont investies dans des actions cotées en Bourse et dont la rentabilité à long terme peut surperformer les livrets d'épargne réglementés ; ou une assurance-vie qui, en plus d'être parfaitement liquide, offre des avantages fiscaux indéniables à la sortie (en cas de retraits).

Ensuite, il est possible de diversifier ses placements, en dédiant une partie de ses économies à un ou des produits spécifiquement adaptés à la retraite bénéficiant d'autres avantages fiscaux que l'assurance-vie. Sauf exception, vous ne pourrez débloquer vos fonds qu'au moment du départ à la retraite : un gage de sécurité pour votre futur niveau de vie.

À quelques années de la retraite, il est important de se rapprocher d'un conseiller financier afin d'étudier les meilleures options adaptées à votre profil et vos projets. Par exemple, il est possible de vendre une partie de votre patrimoine immobilier afin de vous tourner vers des actifs financiers plus liquides – i.e. plus faciles à céder ou acheter. Peut-être aurez-vous également des questions et des souhaits concernant votre transmission. Ces sujets doivent être anticipés, il est donc important de se renseigner en amont.

Comment générer des revenus additionnels grâce à la gestion d'actifs ?





Téléchargez

¹L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) cherche à promouvoir les politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde.

**Vous voulez en savoir plus sur la façon dont nous pouvons
vous aider à investir pour votre retraite**

Contactez-nous

Visitez notre page de Fonds

COMMUNICATION PUBLICITAIRE. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document est destiné à des clients professionnels.

Le présent document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la Société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document n'est pas destiné à fournir, et ne devrait pas être utilisé pour des conseils comptables, juridiques ou fiscaux. Il vous est fourni uniquement à titre d'information et ne peut être utilisé par vous comme base pour évaluer les avantages d'un investissement dans des titres ou participations décrits dans ce document ni à aucune autre fin. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Elles se rapportent à la situation à la date de rédaction et proviennent de sources internes et externes considérées comme fiables par Carmignac, ne sont pas nécessairement exhaustives et ne sont pas garanties quant à leur exactitude. À ce titre, aucune garantie d'exactitude ou de fiabilité n'est donnée et aucune responsabilité découlant de quelque autre façon pour des erreurs et omissions (y compris la responsabilité envers toute personne pour cause de négligence) n'est acceptée par Carmignac, ses dirigeants, employés ou agents.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le rendement peut évoluer à la hausse comme à la baisse en raison des fluctuations des devises, pour les actions qui ne sont pas couvertes contre le risque de change.

La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment.

La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période.

Morningstar Rating™ : © Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations du présent document : -appartiennent à Morningstar et / ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou diffusées ; ne sont assorties d'aucune garantie de fiabilité, d'exhaustivité ou de pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations.

La décision d'investir dans le(s) fonds promu(s) devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le présent document ne s'adresse pas aux personnes relevant d'une quelconque juridiction où (en raison de la nationalité ou du domicile de la personne ou pour toute autre raison) ce document ou sa mise à disposition est interdit(e). Les personnes auxquelles s'appliquent de telles restrictions ne doivent pas accéder à ce document. La fiscalité dépend de la situation de chaque personne. Les fonds ne sont pas enregistrés à des fins de distribution en Asie, au Japon, en Amérique du Nord et ne sont pas non plus enregistrés en Amérique du Sud. Les Fonds Carmignac sont immatriculés à Singapour sous la forme d'un fonds de placement de droit étranger réservé aux seuls clients professionnels. Les Fonds ne font l'objet d'aucune immatriculation en vertu du US Securities Act de 1933. Le fonds ne peut être proposé ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « US person » au sens de la réglementation S américaine et du FATCA. Les risques et frais relatifs aux Fonds sont décrits dans le KID (Document d'informations clés). Le KID doit être tenu à disposition du souscripteur préalablement à la souscription. Le souscripteur doit prendre connaissance du KID. Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital, attendu que les Fonds n'offrent pas de garantie de capital. Tout investissement dans les Fonds comporte un risque de perte de capital.

Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays.

En Suisse : Le prospectus, KID, et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 5 intitulée "Résumé des droits des investisseurs".](#)

En France : Le prospectus, les KID, la VL et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.fr, ou sur demande auprès de la Société de gestion. [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 5 intitulée "Résumé des droits des investisseurs".](#)

Au Luxembourg : Le prospectus, les KID, la VL et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.lu, ou sur demande auprès de la Société de gestion. [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 5 intitulée "Résumé des droits des investisseurs".](#)